

Syndicat Mixte de Sioule et Morge
Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2023-05-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 30 novembre à 11h30, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 21 novembre 2023.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 16 Pouvoirs : 0
Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS).

Excusés :

Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES).

Monsieur Michel PAQUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION AVEC UN EXPLOITANT AGRICOLE POUR L'UTILISATION DES BOUES D'EPURATION DE SAINT GERVAIS D'AUVERGNE

M. GOURSONNET (SIRET 420 979 890 00019), situé à Sauret Besserve, a fait part de son accord pour s'orienter vers une valorisation agricole des boues de la station d'épuration de Saint Gervais d'Auvergne, permettant ainsi de répondre aux obligations législatives et réglementaires d'élimination des boues.

Il souhaite épandre les boues sur des terrains agricoles qu'il exploite, répertoriés dans le « plan d'épandage ».

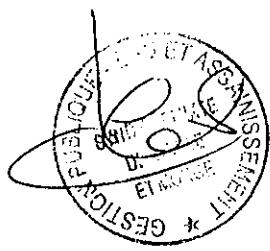
Il est donc proposé au Bureau Syndical d'autoriser le Président à signer la convention pour l'utilisation des boues d'épuration de Saint Gervais d'Auvergne, avec M. GOURSONNET situé à Sauret Besserve.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau.

Ce projet de convention a reçu un avis favorable des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 30 novembre 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

➤ AUTORISE le Président à signer la convention pour l'utilisation des boues d'épuration de Saint Gervais d'Auvergne (jointe à la présente délibération) avec M. GOURSONNET situé à Sauret Besserve.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 30 novembre 2023,

Le Président,
Luc CAILLOUX